



smitduvm

Communiqué de presse

Le 15 septembre 2025

Le SMITDUVM lance la 5^e édition de son fonds de soutien aux initiatives vertueuses en matière de prévention et de gestion des déchets

Créé à l'automne 2023, le fonds de soutien du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) traduit la volonté du Syndicat de soutenir les initiatives locales vertueuses en matière de prévention et de gestion des déchets. Il a d'ores et déjà permis l'attribution de 213 000 € à 37 forces vives pour 57 projets dans 19 communes.

Ce dispositif a connu cette année une évolution majeure, puisqu'il est désormais ouvert aux projets portés par les communes, notamment ceux issus des établissements scolaires, dans la limite d'un tiers du montant global attribué à chacune des campagnes de l'année.

L'élargissement du champ des bénéficiaires potentiels de notre fonds de soutien aux communes relevant du périmètre du SMITDUVM s'inscrit pleinement dans la feuille de route du Syndicat qui fait de la prévention des déchets un axe fort de son action. Pour mémoire, le SMITDUVM est responsable de la politique de traitement des déchets pour les intercommunalités du Val de Marne et plus précisément pour 19 de leurs communes membres.

Les communes, notamment pour les projets portés par les conseils municipaux des enfants, et les caisses des écoles, peuvent ainsi candidater au même titre que les associations à but non lucratif déclarées depuis au moins un an et agissant sur le territoire d'au moins une des communes appartenant au périmètre du SMITDUVM, ainsi que les opérateurs économiques poursuivant un objectif d'intérêt général (économie sociale et solidaire, entreprises à mission par exemple), à condition de respecter le cadre juridique en vigueur et notamment le régime des aides d'Etat.

Les projets éligibles, qui doivent disposer d'un ancrage territorial et d'un soutien communal, peuvent être des événements ponctuels comme des actions récurrentes au cours de l'année civile, poursuivant des objectifs tels que la prévention ou la réduction des déchets produits, la promotion du tri des déchets par les ménages, la réduction des dépôts sauvages ou encore la valorisation, le réemploi et le recyclage des déchets.

Ce fonds est doté d'un budget de 155 000 € pour l'année 2025. 73 000 € ont d'ores et déjà été attribués à 23 projets lors de la première campagne menée avant l'été.

Pour cette nouvelle campagne comme pour les précédentes, les projets éligibles pourront recevoir une subvention jusqu'à 7 500 € maximum, limite dont il sera possible de déroger de manière exceptionnelle pour les projets particulièrement pertinents.

Les candidatures sont ouvertes depuis le 15 septembre et jusqu'au 12 novembre 2025. Les dossiers de candidature ainsi que le règlement d'attribution sont disponibles sur le site internet du Syndicat : <https://smitduvm.fr/>

Contact : Célia SIMON-SAUTREUIL, Directrice Générale Adjointe du SMITDUVM : 06.74.62.63.91 / csimon-sautreuil@gpsea.fr